

Fiche Action N°27 : Évolution du parcours de vie des personnes hospitalisées en psychiatrie au long cours de façon inadéquate

Porteur de l'action	CH Laborit Etablissements médico-sociaux
Axe du DTSM	<ul style="list-style-type: none"> 2. L'accueil et l'accompagnement par des établissements et services sociaux et médico sociaux des personnes présentant des troubles psychiques ou en situation de handicap psychique 3. Les situations de défaut de prise en charge, de prises en charge inadéquates ou insuffisantes 4. La continuité et la coordination des prises en charge et des accompagnements prenant en compte les réponses à apporter lors du passage à l'âge adulte et celles liées au vieillissement
Priorité du PTSM	<p>☞ Priorité 2 : Le parcours de santé et de vie de qualité et sans rupture, notamment pour les personnes présentant des troubles psychiques graves et s'inscrivant dans la durée, en situation ou à risque de handicap psychique, en vue de leur rétablissement et de leur insertion sociale.</p>
Population cible	<ul style="list-style-type: none"> ● Personnes âgées en perte d'autonomie. ● Personnes en situation de handicap.
Contexte	<ul style="list-style-type: none"> ● L'établissement suit l'évolution de la population des patients hospitalisés au long cours. Certains patients ne relèvent pas de l'hospitalisation en psychiatrie. ● Une convention avec la MDPH permet une représentation du CH Laborit dans différentes réunions pour améliorer les orientations vers le médico-social et suivre les listes d'attente. ● Des rencontres régulières ont lieu entre les équipes des unités de patients au long cours du CH Laborit et certaines MAS du département (APAJH et MAS du CH Laborit) pour éviter les ruptures de parcours et les hospitalisations intempestives et non préparées. ● Manque de places MAS avec des listes d'attente conséquentes ● Manque de places en FAM au niveau départemental ● Manque de places en foyer de vie au niveau départemental ● Manque de places sociales en EPHAD. ● Situation actuelle au CH Laborit : <ul style="list-style-type: none"> ○ L'unité AMADEUS de 32 lits est dédiée aux patients déficitaires lourdement handicapés ○ Une quinzaine de patients ont un dossier d'orientation MDPH et attendent d'être orientés depuis plusieurs années mais ne sont pas prioritaires pour leur admission en établissements médico-sociaux. ● La diminution capacitaire de l'établissement porte sur les patients hospitalisés au long cours inadéquats. Le CH Laborit a déjà restructuré son organisation avec la création en 2018 de deux unités intersectorielles et la diminution de lits (perspectives de – 40 lits en 2020).
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> » Orienter les patients qui sont inadéquats et donc n'ayant pas de troubles psychiatriques dans des lieux d'hébergement adaptés à leur handicap en gardant à l'esprit que certains patients souffrant de troubles psychiatriques nécessitent des hospitalisations de longue durée. » Augmenter les places en FAM, MAS et foyer de vie pour accueillir les patients du CH Laborit qui ont une orientation MDPH.

Public cible	<ul style="list-style-type: none"> ● Personnes hospitalisées au long cours en psychiatrie qui n'ont pas de pathologie psychiatrique le nécessitant.
Étapes	<p>Moins d'un an :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Finaliser la restructuration des secteurs (passage de 4 à 2 unités sectorielles pour patients chroniques ce qui diminuera la capacité du CH Laborit ● Poursuivre le suivi de la population des patients inadéquats hospitalisés en psychiatrie (problèmes neurologiques, gériatriques etc...) avec l'aide de l'ORS NA et réfléchir à de nouvelles actions. <p>De un à trois ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Projet d'une transformation de 15 lits d'hospitalisation complète (Unité AMADEUS) en places médico-sociales "MAS" rattachée au CH Laborit ● Création d'une équipe mobile médico-sociale pour fluidifier les parcours de vie des personnes.
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ● Structures médico-sociales de la convention Cadre signée avec le CH Laborit ● MDPH ● Conseil départemental de la Vienne ● ORS NA ● CHU
Financement	<ul style="list-style-type: none"> ↗ Financement de l'équipe mobile par les structures médico-sociales ↗ Financement par l'ARS des places MAS ↗ Financement par le conseil départemental des places en FAM et foyer de vie, les EPHAD.
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> ■ Suivi du nombre de patients hospitalisés au long cours au CH Laborit.